

SÉANCE DU MERCREDI 26 FÉVRIER 2014

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Gabriel Willemin (PDC), président

Scrutateurs : Gérard Brunner (PLR) et Bernard Tonnerre (PCSI)

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Excusés : Jacques-André Aubry (PDC), Clovis Brahier (PS), Raphaël Ciocchi (PS), David Eray (PCSI), Claude Gerber (PLR), Jean-Pierre Gindrat (PDC), Corinne Juillerat (PS), Marcelle Lüchinger (PLR), Jean-Pierre Mischler (UDC) et André Parrat (CS-POP)

Suppléants : Françoise Chaignat (PDC), Jean Bourquard (PS), Josiane Daepf (PS), Jean-Daniel Tschan (PCSI), Romain Schaer (UDC), Hubert Farine (PDC), Jämes Frein (PS), Stéphane Brosy (PLR), Didier Spies (UDC) et Jean-Pierre Kohler (CS-POP)

(La séance est ouverte à 8h30 en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.)

1. Communications**2. Questions orales**

- Géraldine Beuchat (PCSI) : Conséquence du vote du 9 février 2014 sur l'économie jurassienne et l'imposition des frontaliers (satisfaite)
- Emmanuel Martinoli (VERTS) : Accord sur la libre-circulation avec l'UE remis en question et conséquences sur les mesures d'accompagnement actuelles (satisfait)
- Romain Schaer (UDC) : Nomination d'un vétérinaire européen comme vétérinaire officiel (non satisfait)
- Yves Gigon (PDC) : Soutien financier du Jura pour le tricentenaire de l'Abbatiale de Bellelay (partiellement satisfait)
- Loïc Dobler (PS) : Difficultés financières de certaines communes et interdiction de procéder à des investissements ? (satisfait)
- Gérard Brunner (PLR) : Réalisation de la piste cyclable franco-suisse Porrentruy–Belfort (partiellement satisfait)
- Frédéric Juillerat (UDC) : Diffusion d'un contenu inapproprié en classe à la Division technique : intervention de la direction du CEJEF et mesures prises (satisfait)
- Bernard Varin (PDC) : Avenir du bâtiment du poste de la Police cantonale à Saignelégier (satisfait)
- Josiane Daepf (PS) : Remise en cause de la mammographie de dépistage par le Swiss Medical Board (satisfaite)
- Thomas Stettler (UDC) : Application de la loi sur la chasse : des passe-droits ? (partiellement satisfait)
- Michel Choffat (PDC) : Subventions à la réduction des primes dans l'assurance maladie plus élevées que les primes ? (partiellement satisfait)

3. Election d'un membre de la commission de la justice

Françoise Chaignat (PDC) est élue tacitement.

4. Election d'un remplaçant de la commission de l'économie

Jacques-André Aubry (PDC) est élu tacitement.

5. Election d'un membre et d'un remplaçant de la commission de la formation

Anne Froidevaux (PDC) et Aude Zuber (PDC) sont élues tacitement, respectivement membre et remplaçante de la commission.

6. Election d'un-e juge suppléant-e au Tribunal cantonal

Résultat du scrutin :

- Bulletins délivrés : 60
- Bulletins rentrés : 60
- Bulletins blancs : 11
- Bulletins valables : 49
- Majorité absolue : 25

Jean Crevoisier (PS) est élu par 49 voix.

7. Modification du règlement du Parlement de la République et Canton du Jura (deuxième lecture)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Article 35, alinéa 5 (nouvelle teneur)

Majorité du Bureau (= texte adopté en première lecture) :

⁵ Lorsqu'une commission veut renvoyer un dossier au Gouvernement afin d'obtenir des compléments, elle en saisit le Bureau. Avant de transmettre le dossier au Gouvernement, le Bureau doit s'assurer que le renvoi ne peut être assimilé à un refus d'entrer en matière. Si tel n'est pas le cas, il retourne le dossier à la commission.

Minorité du Bureau :

⁵ Lorsqu'une commission veut renvoyer un dossier au Gouvernement afin d'obtenir des compléments, elle en saisit le Parlement qui décide du renvoi ou non. Le débat au Parlement ne porte que sur la décision de renvoi.

Gouvernement :

⁵ Lorsqu'une commission veut renvoyer un dossier au Gouvernement afin d'obtenir des compléments, elle sollicite l'avis du Gouvernement qui indique notamment s'il est en mesure ou non d'en fournir. Elle en saisit ensuite le Parlement qui décide du renvoi ou non. Le débat au Parlement ne porte que sur la décision de renvoi.

Au vote :

- la proposition du Gouvernement l'emporte, par 37 voix contre 20, sur la proposition de la minorité du Bureau;
- la proposition de la majorité du Bureau est acceptée par 39 voix contre 20 à la proposition du Gouvernement.

Article 55, alinéa 3 (nouvelle teneur)

Majorité du Bureau (= texte adopté en première lecture) :

³ Le Gouvernement répond en principe immédiatement. S'il le juge nécessaire, il peut répondre à la prochaine séance. Cas échéant, il en informe au préalable l'interpellateur, qui peut demander de reporter le développement de son interpellation à la même séance.

Minorité du Bureau et Gouvernement :
(Pas de modification.)

Au vote, la proposition de la majorité du Bureau est acceptée par 30 voix contre 27.

Les autres articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en deuxième lecture, la modification du règlement est acceptée par 57 députés.

Présidence du Gouvernement

8. Rapport 2013 du Gouvernement sur l'état de réalisation des motions et des postulats

Votes sur les propositions gouvernementales de classement :

Le classement des interventions suivantes est refusé :

- motions nos 229 (majorité), 628 (majorité), 709 (majorité), 780 (majorité), 816 (majorité), 844 (majorité), 847 (majorité; 1 avis contraire), 866 (majorité; 1 avis contraire), 884 (majorité), 915 (majorité), 949 (majorité), 965 (majorité), 969 (majorité).
- postulats (motions transformées) nos 241a (majorité), 617a (majorité), 729a (majorité), 829a (majorité; 1 avis contraire), 854a (majorité), 874a (majorité), 888a (majorité) et 895a (majorité).
- postulats nos 209 (majorité), 221 (majorité), 246 (majorité), 284 (majorité) et 290 (majorité).

Les motions suivantes sont classées sans discussion : nos 307, 389, 605, 609, 693, 695, 696, 698, 719, 722, 755, 758, 770, 783, 790, 812, 822, 850, 872, 873, 882, 889, 892, 893, 904, 908, 909, 913, 920, 925, 933, 935, 939, 940, 947, 958, 981 et 983.

Les postulats (motions transformées) suivants sont classés sans discussion : nos 524a, 525a, 624a, 721a, 796a, 818a, 849a, 852a, 853a, 856a, 862a, 878a, 938a et 955a.

Les postulats suivants sont classés sans discussion : nos 157, 206, 214, 222, 237, 244, 248, 253, 256, 273, 278, 282, 286, 287, 288, 292, 298, 300, 303 et 308.

9. Question écrite no 2625 **Evaluer les collaborations interjurassiennes** **Serge Caillet (PLR)**

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement et demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

Département de la Formation, de la Culture et des Sports

10. Rapport annuel 2013 de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CSR)

Au vote, le rapport est adopté par 48 députés.

Département de l'Environnement et de l'Équipement

11. Question écrite no 2612 **Affichage en bordure de route cantonale : quelles sont les règles ?** **Stéphane Brosy (PLR)**

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

12. Interpellation no 818
Stratégie énergétique : où en sommes-nous ?
Claude Schlüchter (PS)

Développement par l'auteur.
L'interpellateur est satisfait de la réponse du Gouvernement.
Erica Hennequin (VERTS) demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

13. Question écrite no 2627
Géothermie profonde, encore des questions
Emmanuel Martinoli (VERTS)

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

Département de la Santé, des Affaires sociales, du Personnel et des Communes

14. Motion no 1075
Occupation illicite de terrains dans le canton du Jura par les gens du voyage
Didier Spies (UDC)

Développement par l'auteur.
Le Gouvernement propose de transformer la motion en postulat, ce que le motionnaire refuse.

Au vote, la motion no 1075 est rejetée par 36 voix contre 19.

15. Loi portant introduction de la loi fédérale du 9 octobre 1992 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (première lecture)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Article 11, alinéa 2

Gouvernement et majorité de la commission :

Le Canton participe aux frais de formation et de formation continue des contrôleurs officiels des champignons désignés par les communes; il peut participer également aux frais de contrôle.

Minorité de la commission :

Le Canton participe aux frais de formation et de formation continue des contrôleurs officiels des champignons désignés par les communes; il participe également aux frais de contrôle.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 43 voix contre 8.

Article 17, alinéa 1

Gouvernement et minorité de la commission :

Le chimiste cantonal et le vétérinaire cantonal informent le public lorsque des denrées alimentaires présentant un danger pour la santé ont été distribuées à un nombre indéterminé de consommateurs.

Majorité de la commission :

Le chimiste cantonal et le vétérinaire cantonal informent le public lorsque des denrées alimentaires et des objets usuels présentant un danger pour la santé ont été distribués à un nombre indéterminé de consommateurs.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 31 voix contre 21.

Article 17, alinéa 4

Minorité de la commission :

⁴ Le SCAV informe annuellement la population du résultat de ses activités.

Majorité de la commission et Gouvernement :

(Pas de nouvel alinéa 4.)

Au vote, la proposition de la majorité de la commission et du Gouvernement est acceptée par 45 voix contre 9.

Les autres articles, ainsi que le titre et le préambule sont adoptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, la loi est adoptée par 51 députés.

16. Motion no 1077

**Un revenu déterminant unifié pour l'octroi des prestations sociales
Françoise Chaignat (PDC)**

17. Interpellation no 817

**Hôpital du Jura, site de Saignelégier : «touche pas à mes ambulances !»
Jean Bourquard (PS)**

18. Question écrite no 2626

**Aide sociale et taxes communales
Jean-Pierre Gindrat (PDC)**

19. Question écrite no 2628

**L'unité d'hospitalisation psychiatrique pour adolescents de Moutier (UHPA) : quel avenir pour cette institution interjurassienne ?
Christophe Schaffter (CS-POP)**

20. Question écrite no 2630

**Télémédecine – certificats délivrés par téléphone : qu'en pense le Gouvernement ?
Josiane Daepf (PS)**

21. Question écrite no 2631

**Audit du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) dans le canton de Vaud : qu'en est-il dans le Jura ?
Josiane Daepf (PS)**

(Tous ces points sont reportés à la prochaine séance.)

Département des Finances, de la Justice et de la Police

22. Modification de la loi sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers (deuxième lecture)

Au vote, en deuxième lecture, la loi est adoptée par 49 députés.

23. Modification du décret sur l'imposition des véhicules routiers et des bateaux (deuxième lecture)

Au vote, en deuxième lecture, la loi est adoptée par 52 voix contre 2.

24. Rapport de la commission interparlementaire de contrôle de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale pour les années 2012 et 2013

25. Motion no 1076
Uniformisons la pratique romande en matière d'exécution des peines
Didier Spies (UDC)

26. Question écrite no 2629
Accord de 1983 sur les frontaliers : où en est-on ?
Didier Spies (UDC)

(Tous ces points sont reportés à la prochaine séance.)

Les procès-verbaux nos 63 et 64 sont acceptés tacitement.

La séance est levée à 13 heures.

Delémont, le 27 février 2014

Le président :
Gabriel Willemin

Le secrétaire :
Jean-Baptiste Maître

Annexes : - Initiative parlementaire no 31
- Interpellation no 819
- Questions écrites nos 2634 à 2640